

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gêrôme FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Ludovic DUVERNOIS
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 20 septembre 2017</i>	

Personnes excusées/absentes :

- DAMPIERRE : Madame Joss BERNARD (excusée) – Donne POUVOIR à M ; Grégoire DURANT ;
- ETREPIGNEY : M. Didier PEREZ ;
- FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE (excusé) – Donne POUVOIR à M. Jean-Luc HUDRY ;
- GENDREY : M. Pierre ROUX (excusé) ;
- MONTMIREY LA VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE (excusé) ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET (excusé) – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;

Le Conseil Communautaire s'est réuni le MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gêrôme FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h07 et a été levée à 22h20.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. Approbation du procès-verbal du 12 juillet 2017 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Ludovic DUVERNOIS comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 juillet 2017.**

Voté à l'unanimité (2 abstentions)

b. Etat des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Révision des statuts de la CCJN à partir du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord et précise que ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;**
- **notifie ces modifications aux communes membres pour validation et pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**
- **précise qu'une délibération sera prise pour définir l'intérêt communautaire.**

Voté à l'unanimité (1 abstention)

d. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que membre

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Considérant ce qui précède, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération ;**
- **autorise l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés ;**
- **autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement ;**
- **autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Communauté de Communes Jura Nord et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget ;**
- **se prononce favorablement sur la participation financière prévue par l'acte constitutif ;**
- **donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.**

Voté à l'unanimité

- e. *Convention de partenariat entre la Mission Locale Réseau Franche-Comté et la Communauté de Communes Jura Nord pour l'année 2017*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la reconduction du partenariat avec la Mission Locale Réseau Franche-Comté ;**
- **approuve la mise en place d'une convention de partenariat ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document y afférent.**

Voté à l'unanimité

- f. *Adhésion à l'Etablissement Public Foncier (EPF)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Point reporté à début d'année 2018.

- g. *Compétence GEMAPI : choix de la CCJN sur les items*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

- h. *BV de l'Ognon : choix du cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI et garanties statutaires / BV du Doubs : choix du cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

2. FINANCES

- a. *Décision modificative n° 1 – BP PRINCIPAL 2017*

Une décision modificative n° 1 au Budget Principal 2017 est présentée ci-après.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal 2017 ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL M14

Année 2017

Décision modificative n°1

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6237	Publications		AMT		- 1 500,00 €		Subvention ACTION CPIE Bresse du Jura
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		AMT		1 500,00 €		
Total						- €	- €	

AFFAIRES SCOLAIRES								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6247	Transports collectifs		SCO	SCOETREP	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO	SCOUGNEY	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO	SCOPAGNEY	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO	PRIMVITREU	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO	SCOMONTV	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO	SCOMONTC	- 1 000,00 €		
011	6247	Transports collectifs		SCO		6 000,00 €		Pas de projet piscine en 2017
Total						- €	- €	

AFFAIRES SCOLAIRES							Recettes	Commentaires
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO		- 16 264,20 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOORCH	116,20 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCODAMP	248,72 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	PRIMVITREU	563,74 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	PRIMEVANS	563,74 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOSERMAN	1 127,48 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCOMONTC	1 691,22 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	PRIMGEND	2 254,96 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCODAMM	2 254,96 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	SCORANCHOT	2 818,70 €		
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		SCO	PRIMFRAIS	5 637,40 €		
21	2184	Mobilier		SCO	SCODAMP	210,00 €		
21	2184	Mobilier		SCO	SCOSERMAN	294,00 €		
21	2184	Mobilier		SCO	SCOORCH	1 214,40 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO		- 7 761,32 €		Réaffectation crédit d'équipement mutualisé
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCODAMP	- 458,72 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOSERMAN	- 294,00 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	PRIMEVANS	116,25 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOMONTC	160,00 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	PRIMGEND	165,68 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCORANCHOT	289,80 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOETREP	465,44 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOSERMAN	531,00 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCODAMP	612,94 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCODAMM	649,00 €		
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SCO	SCOORCH	2 792,61 €		
Total						- 0,00 €		- €

AFFAIRES SCOLAIRES (BATIMENTS)								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO	SCOURCH	15 000,00 €		
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO		- 19 000,00 €		Transferts de compte à compte
21	21312	Bâtiments scolaires		SCO	PRIMFRAIS	4 000,00 €		
Total						- €	- €	

BATIMENTS								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
21	21318	Autres bâtiments publics		BAT	LOGEN	5 000,00 €	- €	
23	2313	Constructions		BAT	LOGEN	- 5 000,00 €	- €	
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	RANS	- 500,00 €	- €	
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	DAMMALSH	1 000,00 €	- €	
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	PIAJIN	700,00 €	- €	
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	GARE RANCHOT	- 4 100,00 €	- €	Transferts de compte à compte
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	LOGEN	1 400,00 €	- €	
011	611	Contrats de prestations de services		BAT	RANS	- 500,00 €	- €	
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	RANS	1 700,00 €	- €	
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	MONTV ALSH	300,00 €	- €	
011	615221	Entretien et réparations bâtiments publics		BAT	DAMMALSH	1 000,00 €	- €	
011	615228	Entretien et réparations autres bâtiments		BAT	LOGEN	- 1 000,00 €	- €	
Total						- €	- €	

Ecritures d'ordre - Amortissements et reprises subvention									
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Op	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires	
040	13918	Autres		SO		1 700,00 €			
040	28188	Autres immobilisations corporelles		GEN			12 000,00 €		
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		GEN		12 000,00 €			
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp		SO			1 700,00 €		Régularisation
021	021	Virement de la section de fonctionnement		GEN			- 10 300,00 €		
023	023	Virement à la section d'investissement		GEN		- 10 300,00 €			
Total						3 400,00 €	3 400,00 €		

b. Admissions en non-valeur / Créances éteintes

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD (FRAISANS) s'interroge sur l'année 2017 alors que l'année n'est pas écoulée.

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente, précise que les CCAS peuvent intervenir.

Madame Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES (THERVAY) demande s'il est possible d'avoir la liste des personnes ?

Monsieur le Président répond que les services vont se rapprocher de la Trésorerie afin que la liste soit communiquée aux communes concernées.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, admet les créances éteintes ci-dessus pour un montant de huit cent quatre-vingt-douze euros et neuf centimes (892,09 €).

Voté à l'unanimité

c. Orientations tarifaires pour la compétence « assainissement collectif »

Le Président présente ce point au Conseil Communautaire.

Il ajoute qu'en Bureau, il a été validé de voter les tarifs en décembre.

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président, indique qu'il va falloir communiquer car le constat est que les tarifs sont erronés. En effet, pour la plupart des entités, c'est le BP PRINCIPAL qui comblait. Il précise qu'il y a eu une prise de conscience : une augmentation des tarifs est nécessaire.

Monsieur le Président précise que les tarifs seront votés en décembre et le budget annexe en début d'année 2018.

Il ajoute également que le Comité de Pilotage « eau et assainissement » a émis un avis favorable pour augmenter les tarifs d'un premier pallier et le Bureau également.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

3. RESSOURCES HUMAINES

a. Détermination des critères d'attribution du véhicule de fonction

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'un véhicule de fonction au responsable « technique de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **valide et fixe les critères ci-dessus d'attribution d'un véhicule de fonction ;**
- **autorise Monsieur le Président à adapter la liste des véhicules de fonction au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation de véhicule de fonction ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Suppression de 4 postes dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2017, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte :

- **de supprimer 4 postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » pour régularisation administrative ;**
- **de modifier, en conséquence le tableau des effectifs.**

Voté à l'unanimité

c. *Suppression d'un poste à temps non-complet (28,01) dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Nathalie RUDE, Vice-président, indique que le volume horaire a été augmenté et que pour certains agents, c'est un point positif.

Monsieur Régis CHOPIN (ORCHAMPS) demande s'il est possible d'avoir un tableau détaillé par service avec nombre ETP et coût financier ?

Monsieur Christian RICHARD (ORCHAMPS) ajoute également qu'il aimerait le bilan social ?

Monsieur le Président indique que ces renseignements leurs seront communiqués.

Conformément à l'avis favorable du Comité Technique du 12 septembre 2017, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (28h01) à compter du 21 septembre 2017 ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. *Modification de la durée hebdomadaire de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

e. *Suppression de 7 postes à temps non-complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux et création de 7 postes à temps non-complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 21 septembre 2017 ci-après :**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 21h76 hebdomadaire ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 15h96 hebdomadaire ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 21h24 hebdomadaire ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 27h77 hebdomadaire ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 20h15 hebdomadaire ;**
 - **poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 23h96 hebdomadaire ;**

- poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 23h91 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (11h76) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (7h32) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (12h81) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (18h23) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (6h29) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (12h98) ;
 - poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (20h58).
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

- f. Suppression de 2 postes à temps non-complet dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps complet (35h00) à compter du 21 septembre 2017;
- supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (15h66 et 31h50) à compter de cette même date ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Voté à l'unanimité

- g. Remboursement d'une partie des salaires des agents qui effectuent l'accompagnement de bus : convention régionale*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires ;
- se prononce favorablement sur les termes de ladite convention ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

4. ENVIRONNEMENT – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. *Application du droit des sols sur le périmètre Jura Nord : conditions de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il explique que l'Etat a fait un courrier à Jura Nord lui indiquant qu'au 1^{er} janvier 2018, Jura Nord devra appliquer le droit des sols sur son territoire pour les communes ayant un document d'urbanisme.

Plusieurs solutions, soit Jura Nord crée son service ADS mais coût supplémentaire (recrutement de 2 ETP, investissement logiciel, mobilier, équipements et autres) soit mutualiser avec les collectivités voisines.

Les services Jura Nord rencontre le 26 septembre le Grand Dole à ce sujet.

Monsieur Marc BARBIER (OFFLANGES) demande si à partir du 01/01/2018, c'est le Président qui signe les documents ?

Monsieur le Président répond que non, le maire reste toujours compétent pour signer les documents d'urbanisme.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

5. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a. *Certificats d'Economie d'Energie (CEE) TEPCV : appel à manifestation d'intérêt et suites à donner à l'AMI*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est précisé au Conseil Communautaire de fixer rapidement les critères. Une Commission va être mise en place.

Madame Julie GAUDIN, Chargée de mission TEPOS, indique aux communes que si elles souhaitent adhérer au groupement de commandes, la date butoir pour la délibération est le 15/10/2017.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte le lancement de consultations, sous forme de groupements de commandes, afin de retenir le(s) partenaire(s) pour les missions de gestion des Certificats d'Economie d'Energie pour Jura Nord et les communes volontaires ;**
- **accepte de mettre en place un Comité de Pilotage « CEE » ;**
- **désigne M. Jérôme FASSET (Président), M. Jean-Luc HUDRY (Vice-président), M. Michel GANET, M. Gilbert LAVRY, M. Michel ECARNOT, M. Jean-Louis ESPUCHE, M. Régis CHOPIN et Mme Josette PAILLARD comme membres du Comité de Pilotage « CEE ».**

Voté à l'unanimité

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la constitution de deux groupements de commandes « réalisation d'études thermiques » et « gestion administrative et financière de l'achat et de la revente des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) » entre la Communauté de Communes Jura Nord et certaines communes ;**
- **accepte que la Communauté de Communes soit coordonnateur de ces groupements de commandes ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les conventions de constitution de groupement de commandes ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les contrats passés sur le fondement de ces conventions et tous les actes administratifs qui en découleront ;**
- **accepte que la Communauté de Communes prenne en charge tous les frais de publicité et toute dépense relative à ces groupement de commandes ;**
- **inscrit les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de lesdites conventions de constitution au budget.**

Voté à l'unanimité

- b. *CPIE : accompagnement du territoire à la transition énergétique : prolongation de délai (cf. délibération du 17/12/2015)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte le décalage du calendrier de démarrage de ce projet sur l'année 2017.

Voté à l'unanimité

- c. *Projet de méthanisation à Mutigney : prise de participation de la communauté de communes de Jura Nord au sein de la SAS CHASSEY ENERGIE, pour l'exploitation d'un projet d'énergie renouvelable sur son territoire, à savoir une unité de méthanisation collective agricole sur la commune de MUTIGNEY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte l'acquisition des actions, soit 50 actions dans la société CHASSEY ENERGIE, pour un prix unitaire de 5 euros/action, soit un prix global de 250 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer les ordres de mouvements, les formulaires de cession et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le paiement de cession à hauteur de 250 euros**
- **autorise le règlement des frais d'enregistrement à hauteur de 25 euros au centre des impôts – pôle enregistrement ;**
- **fait application de l'article L.2121-21-alinéa 4 du CGCT et désigne Monsieur Michel ECARNOT comme représentant Jura Nord qui siègera à l'Assemblée Générale de la société CHASSEY ENERGIE.**

Voté à l'unanimité

6. ECONOMIE - TOURISME

- a. *Etude touristique tutorée (MATC/Hello Dole) : participation Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est proposé une participation de Jura Nord à hauteur de 1 800 € (frais bouche, accueil,...).

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) est surpris que Jura Nord paye une prestation relative au tourisme au lieu de contacter le Comité Régional du Tourisme, à titre gracieux.

Monsieur le Président répond que la Région a effectivement un rôle dans le tourisme mais peut-être pas en détail sur le territoire. Jura Nord travaillera effectivement en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme (CRT). Jura Nord aura, par le biais de cette étude, des données détaillées sur son territoire que l'on pourra transmettre au CRT.

Il ajoute que le Comité Régional du Tourisme et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) seront invités pour concertation.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) indique également que le CDT avait fait des sondages alors peut-être qu'il serait intéressant de récupérer les données. Il ajoute que le CRT se déplace sur les territoires et qu'il est intéressant de travailler avec cet organisme.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le dédommagement des frais par la Communauté de Communes Jura Nord, soit un montant de 1 800 € HT.

A la majorité

- b. *1ères rencontres des acteurs économiques du 18/10/17*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

7. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE

a. Gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : état d'avancement

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire est informé que le marché est en cours et que la remise des offres est mi-octobre.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b. Gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans : modification BP

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en en avoir délibéré :

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel modifié ;**
- **autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter le CADD et de nouvelles aides financières : FEDER ; DETR 2018; CPER / étude de faisabilité géothermie & solaire et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

c. Convention tripartite d'utilisation du gymnase intercommunal Maurice Grand à Fraisans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de cette convention tripartite pour une durée de 5 ans, soit 2018-2022 ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

d. Pôle éducatif Val d'Embrun à Gendrey

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il ajoute que le Tribunal Administratif de Besançon a rendu ses conclusions où le juge a donné raison à Jura Nord.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

e. Micro-crèche à Salans

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Les travaux commenceront dès que possible. Pas besoin de permis de construire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

8. COMMUNICATION – ASSOCIATIONS - CULTURE

- a. *Engagement de la Communauté de Communes Jura Nord dans la démarche d'inscription de sentiers au PDIPR*

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de s'engager dans la mise en place du Plan Départemental pour les Itinéraires de Promenade et de Randonnée dans l'année 2018 ;**
- **se prononce favorablement sur la prorogation du délai, soit au 31/12/2018 ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention avec le Département du Jura : convention de partenariat pour la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du Département du Jura dans le cadre du portail JUMEL et avenant à la convention de participation au portail départemental de lecture publique Jumel et à l'acquisition de ressources numériques en ligne*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention et de cet avenant ;**
- **se prononce favorablement sur les termes de ladite convention et ledit avenant ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer l'avenant à cette convention à chaque fois que celui-ci est renouvelé ;**
- **autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

Points divers :

Monsieur FERRAND informe le Conseil Communautaire qu'une présentation du nouveau logiciel de la médiathèque sera faite au prochain Conseil Communautaire.

Concernant le PLUi, un cahier « registre de concertation » a été distribué à toutes les communes pour qu'il soit mis à disposition des usagers. Il y a également le site internet de Jura Nord ainsi qu'une adresse mail spécifique PLUi.

Un article de lancement a également été envoyé aux communes.

9. ENFANCE JEUNESSE ET LOISIRS

- a. *Convention de mise à disposition de locaux entre le Département du Jura (PMI) et la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention de partenariat entre le collège Gustave Eiffel de Fraisans et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

- c. *Convention avec le Foyer Rural de Fraisans pour l'utilisation du matériel de gym à l'école maternelle à Fraisans*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la mise en place de cette convention ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Vote à l'unanimité

10. AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Ecole Sermange – Vente de deux vieux meubles en bois pour un montant de 30.00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de sortir ces deux meubles en bois dans l'actif de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **décide de mettre en vente les deux meubles en bois et fixe le prix à 30,00 € ;**
- **accepte que la recette de ces deux meubles soit versée sur le compte de la coopérative scolaire.**

Vote à l'unanimité

Le Président lève la séance à 22h20.

Ludovic DUVERNOIS
Commune de TAXENNE

Le Président,
Gérôme FASSETNET

